



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 22 mars 2024

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel le vendredi 22 mars 2024, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard, représentant M. LAYRE Bernard.

Votants : 17 / Excusés, absents : 13.

Début de séance à 09h20.

N. PETIT en concertation avec B. LAYRE a décidé de positionner ce Conseil d'Administration à Hasparren et le suivant sur Orthez ou Oloron Sainte-Marie ; l'EPL étant présent sur le Département, il est intéressant d'aller sur tous les sites

N. PETIT fait part de l'empêchement de B. LAYRE qui sera alors, représenté par B. UTHURRY, vice-président.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

Mme AUDRAIN-GRANGIEN Elisabeth	Directrice du C.I.O. de Bayonne et de Saint Jean de Luz
Mme BEGUE MAZA Monique	Centre d'Information ou d'Orientation (C.I.O.)
M. LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C..A et Conseiller Régional
M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l' Origine et de la Qualité (I.N.A.O.)

- **Représentants du personnel**

Mme DE ANTONI Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. BIDLUN André	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme GOMES Véronique	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme VALLAT Françoise	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme HOURS Colette	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
M. ROTUREAU Denis	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. HERVE Didier	Représentant des anciens élèves
M. VIDON Thomas	Représentant des apprenants

- **Membres ayant une voix consultative**

Mme REGONDAUD Fabienne	Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme MIRASSOU Sandrine	Provisseure-adjointe du L.E.G.T.A. de Montardon
M. CHERET Pierre	Provisseur du L.P.A. d'Orthez
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez et du L.P.A. Oloron par intérim
M. GARNIER Arnaud	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A. Hasparren
Mme CUINE Marina	Responsable C.F.A. de Montardon
Mme MARGOT Perrine	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron par intérim

***Secrétaire de séance**

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Etaient absents ou excusés :

- **Membres ayant une voix délibérative**

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d' Agriculture
Mme CHAVANNE Marine	Cheffe du service Agriculture
Mme COULON Corinne	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional
M. LAPORTE Jonathan	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme BRUN Geneviève	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme DUFFILLON Isabelle	Représentante C.R.C.A.M. Pyrénées-Gascogne

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. BARBE Christophe	Béarn Parents d'Elèves
M. POUPONNEAU Pascal	Fédération des Conseils de Parents d'Elèves
Mlle DUPUTS Léa	Représentante des apprenants
Mme DUFFILLON Isabelle	C.R.C.A.M. Pyrénées-Gascogne
Mme BOUDASSOU Claudine	M.S.A.
Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège	F.D.S.E.A.
M. BOCCARD Pierre-David	Confédération paysanne
M. BORDENAVE Sylvain	Jeunes Agriculteurs

• **Membres ayant une voix consultative**

Mme ABELA Marie-Dominique	Provisoire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme BERTIN Christelle	Chargé d'ingénierie pédagogique du C.F.P.P.A.
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable qualité et communication
M. BUREAU Arthur	Directeur exploitation d'Oloron-Sainte-Marie
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
Mr. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d'Orthez
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale du L.E.G.T.A. de Montardon

N. PETIT excuse V. AUDURIEAU et assurera à sa place, la présentation et du compte financier et de la décision modificative. J-L. LARRERE prendra la suite, pour le côté agence comptable.

N. PETIT précise qu'il n'a pas reçu de question de la part des représentants mais qu'il y répondra s'il y devait y en avoir, au fil de l'eau.

B. UTHURRY prend la parole et fait part de sa satisfaction à se retrouver à HASPARREN et de présider ce Conseil d'Administration.

P. PARODI évoque une rupture conventionnelle pour un agent de l'EPL.

N. PETIT explique qu'il s'agit d'un arrêt maladie et qu'à la demande de l'agent, une rupture conventionnelle a été demandée ; acceptée par N. PETIT.

1) Vote Ordre du jour du CA du vendredi 22 mars 2024 – B. UTHURRY

24-1	Ordre du jour du conseil d'administration du 22 mars 2024	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
------	-----------------------------------------------------------	--------------------------------------------

2) Rapport du directeur : Intervention de N. PETIT

Les représentants syndicaux font la demande comme évoqué au dernier Conseil d'Administration que les trois motions soient présentées par le président.

N. PETIT rappelle que l'année 2023 a été marquée par une inflation galopante sur les produits de consommation courants, une augmentation vertigineuse des fluides et produits agricoles (+200%). En parallèle de ces facteurs économiques défavorables, les aléas climatiques et sanitaires, eux aussi, ont eu un impact défavorable sur les résultats économiques de certaines de nos structures.

Ce qu'il faut retenir donc de l'observation de l'année 2023 d'un point de vue budgétaire, malgré des facteurs exogènes défavorables, est que l'EPLEFPA de PAU-MONTARDON présente un bilan positif en fonctionnement avoisinant les 500 000 euros.

L'analyse des chiffres du compte financier 2023 montre une forte disparité des résultats en fonction des centres.

Concernant l'avenir, l'année 2024 semble être similaire à l'année 2023.

En effet, la DM présentée pour ce premier conseil d'administration 2024 fait apparaître une diminution de jours de fonctionnement passant de 151 Jours en 2023 à 113 jours fin 2024. Certes, ce n'est qu'une prévision ; néanmoins il y a aura bel et bien une diminution des jours de fonctionnement puisqu'un fort investissement s'opèrera au niveau des outils de formations et de production afin de répondre aux besoins des apprenants futurs actifs du monde rural de demain.

N. PETIT revient sur les JPO qui se sont très bien déroulées avec une augmentation du nombre des familles, sur Montardon ; à Orthez, il y a eu une grande affluence, depuis 15 ans. Cependant, sur le CFA, cela a semblé plus moribond dû à un problème de communication dirigée essentiellement vers les familles que vers les adultes en reconversion.

S. MIRASSOU annonce l'ouverture d'une nouvelle classe en seconde composée de sportifs de bon niveaux et de musiciens ; le but étant d'offrir des temps aménagés (heures libérées en fin de journée sur deux jours dans la semaine). Ces élèves bénéficieront automatiquement d'une place à l'internat ; une sélection aura lieu courant mai.

N. PETIT explique qu'un travail sur un protocole de gestion des ACB est en cours afin de réévaluer leur situation car les salaires n'ont pas évolué ; une négociation paritaire et une proposition seront exposées en juin.

Avant de passer aux centres, B. UTHURRY fait savoir qu'il a assisté aux JPO d'Oloron, appuie la qualité des présentations, du bien vivre dans l'établissement et lui semble que l'agriculture reste toujours attractive.

Point par centre et axe

3) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. MIRASSOU

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

24-2	Organisation pédagogique des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-3	Financement des voyages – Année scolaire 2023-2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-4	Modification des dates de stages - Année scolaire 2023-2024 – LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-5	Convention relative aux périodes de stage des élèves 2de GT - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-6	Dons - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 24-5, C. RAFFIN intervient en tant qu'enseignante référente et souligne qu'il faut pouvoir être disponible sur la période de stage.

N. PETIT précise que l'Administration a été interpellée sur ce point. C'est une disposition qui vient de l'Education Nationale qui eux n'ont pas de stage. L'Administration a demandé que tous les chefs de centre soient des fonctionnaires ce qui mobilise davantage mais cette disposition réglementaire s'impose à nous.

LEGTA MONTARDON : Intervention de N. PETIT

	Indemnité de tutorat d' un volontaire de service civique	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
--	----------------------------------------------------------	--------------------------------------------

N. PETIT s'étonne que V. AUDURIEAU n'ai pas établi de délibération. Il va demander qu'elle soit faite pour passer au C.A. en juin. Cependant, l'assemblée accepte de la voter.

4) LPA OLORON : Intervention de N. PETIT

- Rapport LPA OLORON

B. UTHURRY rappelle l'organisation du forum transpyrénéen à Oloron et excuse M-D. ABELA.

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

24-7	Organisation pédagogique des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA OLORON	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-8	Financement des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA OLORON	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité

N. PETIT souligne que le voyage date de mars, rappelle que la qualification date de janvier et que la délibération est donc présentée tardivement.

Un risque de refus de contrôle de légalité peut subvenir ; Il aurait fallu organiser un C.A. exceptionnel. Cependant, rien n’est expliqué dans la M99.

F. REGONDAUD va tenter d’intervenir et stipuler que ce n’est pas un défaut de gestion mais une non connaissance entre deux C.A.

5) LPA ORTHEZ : Intervention de P. CHERET

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

24-9	Organisation pédagogique des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-10	Financement des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-11	Organisation pédagogique des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-12	Financement des voyages – Année scolaire 2023/2024 – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité
24-13	Actions éducatives – Projet d’ envergure – LPA ORTHEZ	Pas d’observation Adopté à l’ Unanimité

Délibération 24-11 : N. PETIT précise que si qualification il y a, un versement de 20 000 euros est à effectuer dont une partie sera prise en charge par l’UNSS. Il s’interroge sur le fait d’être obligé de payer pour que nos équipes puissent représenter un territoire et faire la promotion du sport.

B. UTHURRY partage ce discours et rajoute qu’il ne faut pas brimer les élèves pour qui des souvenirs mémorables persisteront.

Délibération 24-13 : une journée agroécologie portée par le lycée d’Orthez aura lieu le 11 avril 2024 avec des partenaires extérieurs.

N. PETIT précise que l’argent récolté servira notamment à prendre en charge les bus des écoles primaires et collèges qui se rendront sur le site. Un gros travail a été nécessaire depuis le début de l’année en présence du DASDEN et du président de région.

I. LARROUY demande le nom des écoles et collèges qui se déplacent. P. CHERET lui répond qu'il a fallu faire des relances car peu de retours. A ce jour, deux classes d'Orthez et collège ont répondu présent ; en discussion avec Salies de Béarn et Navarrenx ; les autres ne répondent pas.

N. PETIT précise qu'Orthez a la particularité de posséder un self commun entre l'Agriculture et l'Education Nationale et que cette dernière déploie des efforts importants pour pouvoir produire environ 700 repas ; Un cuisinier sera mis à disposition, en détachement ; C. GRECHEZ, Gestionnaire d'Orthez participe aux négociations et à la mise en place.

6) CFA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES ATLANTIQUES

24-14	Création d'emploi de droit public au CFAA 64 rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité
24-15	Renouvellement de formations pour l'année scolaire 2024-2025- CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité
24-16	Renouvellement des modules d'initiatives professionnelles – CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité
24-17	Modules locaux à l'initiative de l'établissement (MIL et/ou EIL) de l'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 – CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité
24-18	Modification d'un emploi de droit public rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité
24-19	Calendrier d'alternance 2023/2024 – CFAA 64	Pas d'observation Adopté à l'Unanimité

24-14 : A. BIDLUN demande quel site est concerné par cette création d'emploi. N. PETIT précise que le CFA grandissant, l'ouverture d'un éventuel poste est profitable.

24-16 : N. PETIT précise que cela se déroule maintenant car les obligations ou contingences de déclaration se feront entre mars et septembre. Il faut donc répondre et être au RDV des financeurs.

24-17 : Il est réglementaire de rénover les MIP en CAP, de les passer au C.A. pour validation et nécessaire de renouveler les MIL pour les BTS P.A., DATR qui sont 2 BTS qui ne sont pas encore renouvelés puis de renouveler des EIL pour les BTS renouvelés (bioqualim, anabiotec, agronomie cultures durables).

Il est question, ensuite de la création d'un MIL suite à l'ouverture d'un BTS ACSE (pas renouvelé), puis création d'un EIL, pour le BTS AP qui sera renouvelé à la rentrée prochaine.

N. PETIT rajoute que cela est réglementaire dans les référentiels, doit passer au CA pour être ensuite validé par l'autorité académique.

7) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de N. PETIT

Suite au départ à la retraite de J-B. DABADIE au 14 mars 2024, N. PETIT informe qu'il prendra la suite (avant nomination d'un Directeur) avec l'appui de C. BERTIN, pour la pédagogie; S. LEBLOND pour les appels d'offres et projets et A. GARNIER, pour le Financier ; V. GOMES sera chargée des gros dossiers financiers (EOS, rationalisation).

N. PETIT excuse C. BERTIN qui n'a pas pu être présente et exposera à sa place, les délibérations.

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

24-20	Organisation pédagogique des visites formation BPA TPH HOL 2023/2024 – CFPPA 64 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-21	Financement des visites formation BPA TPH HOL 2023/2024 – CFPPA 64 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-22	Renouvellement des formations 2024/2025 – CFPPA pour l' année scolaire 2024/2025 – Agrocampus 64	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-22 : V. GOMES mentionne l'ouverture d'un CAP dans le cadre de l' H.S.P. (Habilitation Service Public) avec 4 options : horticulture- Maraichage ; productions animales, viticulture et arboriculture.

8) Exploitation agricole d'OLORON : intervention de N. PETIT

24-23	Sortie d' inventaire – Exploitation agricole d' Oloron Sainte Marie	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-24	Sortie d' inventaire – Exploitation agricole (vente matériel) d' Oloron Sainte Marie	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-24 : J-L LARRERE ajoute que le matériel a déjà été repris par un établissement de biens agricoles.

9) EPLFPA : Intervention de N. PETIT

- Présentation des délibérations du EPLFPA

24-25	Adhésion au Marché du Ministère de l' Agriculture pour la protection sociale complémentaire	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-26	Décision Modificative n°1 de l' exercice 2024	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-27	Arrêt du compte financier – Exercice 2023 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
24-28	Affectation des résultats de l' exercice 2023 – EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

24-25 : C'est un appel d'offres réalisé par le MASA, pour que les Agents Contractuels sur Budget (ACB) puissent bénéficier de cet avantage social. En effet, l'employeur aura alors l'obligation de prendre en charge 50% du plafond de base, pour chaque salarié.

24-26 : N. PETIT qui remplace V. AUDURIEAU explique que la D.M. est la modification du budget primitif (3 dans notre système) et l'idée est que la prévision converge vers le réel.

Les charges en fonctionnement augmentent de 83 00 euros à peu près et les recettes ne progressent que de 20 000 euros. Augmentation significative de l'énergie avec une prise de 50 000 euros en sus.

L'investissement sur Orthez augmente car un projet a été déposé à la Région en 2023 (60% pris en charge par la Région). Cependant, le maître d'œuvre doit être pris en charge par un organisme extérieur. Or, le budget déposé par l'établissement ne comprenait pas les frais de maître d'œuvre et la convention est arrivée à posteriori du dépôt.

L. DEPLAUDE prend la parole en informant que la convention est arrivée tardivement, (hier) après le dépôt du dossier en juillet 2023.

Le permis de construire a été délivré mais il souhaite se faire assister par un maître d'œuvre : la SEPA dont le coût s'élève à 50 000 euros. Une demande auprès du Conseil Régional est nécessaire.

24-27 : N. PETIT précise que le compte financier a été également impacté par des mesures sociales imposées par le gouvernement, concernant les formateurs, par la prime ISOE ; compensation financière dont peuvent bénéficier les personnels sur budget.

L'établissement se maintient assez bien avec 4 077 701,94 euros de fond de roulement net, ce qui correspond à 151 jours de fonctionnement.

N. PETIT remercie son prédécesseur, Mr SOMER qui a su gérer de façon saine, économiser afin de stabiliser la situation.

J-L. LARRERE attire l'attention sur la durée moyenne de paiement qui est très fluctuante (30 jours en 2022 qui est le délai légal) à 41.32 jours, aujourd'hui ; ce qui veut peut-être dire qu'il y a des factures qui traînent. Au-delà de 30 jours, ce sont des intérêts moratoires qui sont de droit. Par chance, personne ne les demande. Normalement, ils devraient être payés et pas réclamés.

Concernant le bilan, J-L LARRERE annonce que le seul budget qui compte est celui de l'E.P.L. ; les centres étant des affaires indicatives.

N. PETIT souligne le débat de qualité entre J-L. LARRERE et lui-même afin de rendre compréhensible les documents comptables ; il met le point sur le fait que J-L. LARRERE prend le temps de trouver les solutions.

J-L. LARRERE annonce que le nombre de titres a augmenté (avant 1 titre collectif pour l'ensemble des élèves étudiants), depuis septembre 2023, passant à un 1 titre par élève et par étudiant.

Questions diverses

Néant.

N. PETIT clôture sur l'engagement de travailler sur les D.U. (celui d'Orthez est à jour) avec une visio le 22 mars 2023 et une formation en présentiel avec T. PALARDY, sur la nouvelle COhs.

N. PETIT demande à qui envoyer le compte-rendu en l'absence de J. LAPORTE : ce sera P. PARODI.

D. HERVE remercie l'engagement de J-B. DABADIE et tous les efforts qu'il a fournis pour se connecter au territoire.

Mot de remerciements de la part de B. UTHURRY.

Levée de séance à 10H53

Le vice-président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard UTHURRY